



COMMUNE D'ARDES SUR COUZE PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 03 septembre 2026

Présents : Mmes Allezard, Jourdan, Momplot, Balme du Garay, Renoult, Manzoni
M. Goubet, Magne, Mazin, Therme, Forestier, Mas

Absences excusées : Marc Deloison, Robert Falcimagne, Valérie Anglaret

Pouvoir : R. Falcimagne à J. Therme
M. Deloison à JC Mas

Secrétaire de séance : M. Ludovic Magne

La séance est ouverte à 18h00 par Monsieur Jacques THERME, le Maire, qui souhaite la bienvenue aux membres présents.

Il demande si l'assemblée valide le PV du précédent conseil en date du 23 juillet 2026. **Celui-ci est validé.**

Ordre du jour :

- Personnel – Création de poste
- Pacte de Gouvernance de l'Agglo Pays d'Issoire
- Travaux
- Subvention communes sinistrées
- Questions diverses

CREATION DE POSTE - PERSONNEL

Monsieur le Maire informe le conseil que **Monsieur Jean-Claude MAS** intègre le conseil municipal à la suite de la démission de Monsieur Alain ZELLAL. Il lui donne ensuite la parole afin qu'il se présente aux membres du conseil.

Mme Christine Momplot informe le Conseil municipal que les deux agentes recrutées en remplacement, l'une en qualité d'ATSEM à raison de 26 heures hebdomadaires et l'autre affectée au service de restauration scolaire à raison de 10 heures hebdomadaires, ont pris leurs fonctions le 1er septembre 2026.

Elle informe le Conseil municipal que, dans le cadre du passage de M. Thierry Moriol à 50 % (retraite progressive) de son temps de travail à compter du 1er octobre 2026, la commune doit procéder à la création d'un poste d'« Adjoint Technique Territorial de 2^e classe », à temps complet, à raison de 35 heures hebdomadaires, afin de compléter les besoins du service des espaces verts.

Après en avoir délibéré, **le conseil municipal a voté à l'unanimité.**

PACTE DE GOUVERNANCE DE L'AGGLO PAYS D'ISSOIRE

Monsieur Le Maire présente au Conseil municipal le projet de « pacte de gouvernance », dont l'objectif est de renforcer les relations entre l'Agglo Pays d'Issoire et les communes membres.

M. le Maire demande au Conseil municipal de se prononcer sur la validation de la commune à ce pacte de gouvernance.

Après en avoir délibéré, **le conseil municipal a voté à l'unanimité.**

TRAVAUX

☞ **ADIT** : M. le Maire informe le Conseil municipal qu'il a rencontré le référent de l'ADIT dans le cadre du projet d'adhésion de la commune. À cette occasion, il précise que le tarif d'adhésion est de 4 € par habitant, et non de 1 € par habitant comme annoncé lors du Conseil municipal du 24 juin, soit un montant annuel d'environ 2 392 €.

M. le Maire indique qu'un classement des voiries communales devra prochainement être réalisé. Cette prestation représenterait un coût important si elle était confiée à un géomètre expert. En revanche, elle pourrait être réalisée sans coût supplémentaire par l'ADIT dans le cadre de l'adhésion de la commune.

Après en avoir délibéré, **le conseil municipal a voté à l'unanimité/**

Cette délibération annule et remplace la délibération n° 42-2026 et prendra effet au 01 janvier 2027.

☞ **Marché aux Veaux** : M. le Maire informe le Conseil municipal que, dans le cadre des travaux réalisés concernant le marché aux veaux, des désordres importants ont été constatés. Il indique notamment que l'étanchéité de la **toiture** présente de nombreux défauts, avec des fuites constatées en plusieurs endroits. Au regard de l'ampleur des infiltrations, la toiture doit faire l'objet d'une réfection afin de garantir une étanchéité durable du bâtiment. M. le Maire informe également que la résine posée au sol présente des signes de dégradation, avec l'apparition de cloques à différents endroits.

☞ **Panneaux solaires** : M. le Maire rappelle au Conseil municipal le projet d'installation de panneaux solaires sur la toiture de la gendarmerie. Il informe les membres du Conseil que leur pose est prévue au cours de la **semaine 37**.

☞ **Eau de la Couze** : M. le Maire informe le Conseil municipal que la nouvelle pompe installée pour l'eau de la Couze fonctionne correctement. Toutefois, en raison de la sécheresse et du faible niveau d'eau dans la Couze, le débit disponible est actuellement insuffisant pour assurer normalement l'alimentation en eau. Compte tenu de cette situation exceptionnelle, **M. le Maire propose au Conseil municipal que les habitants abonnés au service de l'eau soient exonérés du paiement de leur abonnement pour l'année 2026.**

☞ **Ecole** : Christine Momplot informe le Conseil municipal qu'une visite de l'école a été effectuée en présence d'**Isabelle Allezard** et d'**Élisabeth Balme du Garay**. À l'issue de cette visite, plusieurs besoins ont été constatés, notamment le remplacement de certains mobiliers, ainsi que des travaux de réfection du sol et de la peinture de la garderie. Il a également été relevé la nécessité de réaménager la classe des petites sections (PS) et de prévoir davantage de rangements dans le bureau de la directrice. **Élisabeth Balme du Garay** précise qu'il serait également souhaitable de prévoir des aménagements permettant d'améliorer l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite (PMR).

SUBVENTION COMMUNES SINISTREES

M. le Maire fait part au Conseil municipal du courriel reçu de l'**Association des maires de France (AMF)** concernant les communes sinistrées par les incendies. Il indique que l'AMF invite les communes à apporter un soutien financier aux collectivités touchées par ces sinistres.

Dans ce cadre, **M. le Maire propose le versement d'une subvention d'un montant de 300 €** en faveur des communes sinistrées.

Après en avoir délibéré, **le conseil municipal a voté à l'unanimité.**

DIVERS

• **Périscolaire** : **Isabelle Allezard** prend la parole afin de rendre compte de la réunion qui s'est tenue avec l'**API** concernant les services périscolaires et le centre aéré, à la suite de l'enquête réalisée auprès des habitants de la commune. Elle indique que l'**API** a pris en compte les différentes demandes exprimées par les habitants et qu'elle va étudier les problématiques soulevées afin d'envisager les solutions possibles.

Concernant l'éventuelle **ouverture du centre aéré les mercredis**, l'**API** précise que cette évolution entraînerait une augmentation des tarifs pour les familles. L'**API** va donc étudier la situation et les possibilités d'évolution. Toutefois, il est précisé que cette ouverture ne pourra pas être mise en place pour l'année scolaire **2026-2027**.

Concernant les **horaires de la garderie**, l'**API** indique qu'aucune modification ne pourra être envisagée. En effet, une adaptation des horaires engendrerait des difficultés d'organisation et de gestion. Les horaires appliqués sont communs à l'ensemble des communes, et l'**API** précise qu'elle ne peut pas privilégier une commune par rapport aux autres.

Enfin, concernant l'ouverture du **centre aéré au mois d'août**, l'**API** explique qu'elle ne dispose pas des effectifs suffisants pour assurer son fonctionnement durant cette période. L'**API** reprendra contact au cours du mois d'octobre.

• **Climatiseurs école** : **M. le Maire** précise que la commune peut bénéficier de l'aide d'**EDF** pour l'achat de climatiseurs mobiles qui ont été achetés dans l'urgence, à la suite des importantes périodes de canicule.

Il indique que, pour l'avenir, la commune se renseignera sur les différentes **subventions et aides financières** susceptibles d'être accordées afin d'envisager l'installation d'un système de climatisation fixe, plus performant et mieux adapté aux épisodes de fortes chaleurs.

• **Points de collecte** : **Ludovic Magne** indique que les points de collecte sont régulièrement saturés et présentent un état de propreté insuffisant. Il précise qu'il rencontrera prochainement le **SICTOM** afin d'échanger sur cette situation et de rechercher des solutions, notamment la possibilité d'installer des bacs supplémentaires.

À la suite de plusieurs plaintes concernant les **odeurs** dégagées par certains conteneurs, il indique qu'il demandera également au **SICTOM** d'étudier le déplacement des conteneurs situés **à la Recluse, à la Poste et à l'ancien collège**. Enfin, il précise que le **SICTOM** ne pourra pas augmenter la fréquence des passages dans la commune, en raison d'un **manque de personnel**.

• **Les Virades de l'Espoir** : **Isabelle Allezard** présente au Conseil municipal l'association « **Les Virades de l'espoir** », composée d'un groupe de motards qui parcourt différentes communes dans le cadre d'une action de soutien à la lutte contre la **mucoviscidose**. Elle explique que, chaque année, une commune est choisie pour les accueillir et proposer un moment convivial autour d'un petit-déjeuner. Cette année, **la commune a été choisie pour les accueillir**. Le parcours traversera notamment les secteurs de **l'EHPAD, de la Poste, la Grande Rue et de la Ville Basse**, avant une pause au **stade**, où un petit-déjeuner sera proposé aux participants.

Isabelle Allezard demande aux membres du Conseil municipal de se mobiliser à cette occasion et précise que la présence de plusieurs conseillers sera nécessaire afin d'apporter leur aide, notamment pour la **distribution du café et des brioches**. Cette manifestation au profit de la lutte contre la mucoviscidose aura lieu le **27 septembre 2026**.

Madame Isabelle Allezard souhaite remercier l'ensemble des associations qui ont participé aux **marchés nocturnes organisés durant l'été**. Elle tient à souligner leur investissement et leur implication, qui ont contribué à la réussite de ces manifestations et permettent de les faire perdurer dans le temps.

• **Panneaux pédagogiques : Christine Momplot** informe le Conseil municipal qu'elle a fait établir **deux devis** concernant l'installation de panneaux pédagogiques dans la commune. Elle présente les différents devis aux membres du Conseil municipal et en détaille les tarifs.

Concernant le choix des panneaux relatifs aux **déjections canines**, elle précise qu'il est nécessaire de sélectionner une image à intégrer sur les panneaux. En effet, la création d'une maquette personnalisée directement par la société entraînerait un **coût supplémentaire trop important**. Il est donc proposé de rechercher une image adaptée afin de limiter le coût de fabrication.

La séance est levée à 19H30